

# ORIENTATION ET PRIORITÉS 2021-2022

DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
D'AIDE FINANCIÈRE POUR FAVORISER  
L'ACCÈS À LA JUSTICE

COMITÉ CONSULTATIF SUR  
L'ACCESSIBILITÉ À LA JUSTICE



Le lecteur peut également consulter ce rapport sur le site Web du ministère de la Justice, à l'adresse [www.justice.gouv.qc.ca](http://www.justice.gouv.qc.ca).

ISBN : 978-2-550-91214-9 (Imprimé)

ISBN : 978-2-550-91215-6 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

© Gouvernement du Québec

## MOT DU MINISTRE DE LA JUSTICE

Monsieur François Paradis

Président

Cabinet du président de l'Assemblée nationale du Québec

Hôtel du Parlement

1045, rue des Parlementaires, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.30

Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous transmets le rapport du Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice pour l'exercice financier 2021-2022, conformément au quatrième paragraphe de l'article 32.06 de la Loi sur le ministère de la Justice (chapitre M-19). Ce rapport présente l'orientation et les priorités que le Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice m'a conseillé de retenir pour le financement de projets visant à rendre la justice plus accessible.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre de la Justice et procureur général du Québec,

Simon Jolin-Barrette

## MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Ministre de la Justice et procureur général  
Ministère de la Justice  
Édifce Louis-Philippe-Pigeon  
1200, route de l'Église, 9<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice se sont réunis pour discuter des enjeux entourant l'accessibilité à la justice. Le Comité considère particulièrement important de soutenir des projets qui tiennent compte des besoins des personnes vivant des enjeux particuliers, pour qui la pandémie a eu une incidence importante en matière d'accès à la justice.

Le Comité réitère par ailleurs la priorité portant sur les programmes de justice participative et de justice réparatrice, qui offrent une solution de rechange intéressante aux justiciables pour régler leur différend hors des tribunaux.

J'ai donc l'honneur de vous remettre le septième rapport du Comité, au nom de celui-ci, conformément à l'article 32.0.6 de la Loi sur le ministère de la Justice (chapitre M-19). Ce rapport contient des recommandations sur la nouvelle orientation ainsi que le type de projets que le Comité souhaiterait voir se concrétiser grâce à l'attribution de l'aide financière pour l'année financière 2021-2022.

Soyez assuré de la collaboration des membres du Comité et veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président du Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice,

Michel Pigeon

## CONTEXTE DE LA LOI INSTITUANT LE FONDS ACCÈS JUSTICE

La Loi instituant le Fonds Accès Justice (la Loi) a été sanctionnée le 5 avril 2012. Elle établit le financement de projets ou d'activités ayant pour objectif d'améliorer, dans la collectivité, la connaissance et la compréhension du droit ou du système de justice québécois ainsi que l'utilisation de celui-ci. Ces projets ou activités devront favoriser l'atteinte d'objectifs définis, dont une meilleure connaissance et compréhension du droit applicable au Québec, une connaissance accrue du réseau des tribunaux québécois ainsi que la compréhension de son fonctionnement et des recours juridictionnels ou administratifs disponibles pour le justiciable. Ils devront favoriser l'utilisation de modes de prévention ou de règlement des différends, et promouvoir les moyens facilitant l'obtention ou l'exécution de décisions. L'amélioration, sous toutes ses formes, du modèle québécois en matière d'accès à la justice est au cœur de la Loi.

Le Règlement sur l'aide financière favorisant l'accès à la justice est en vigueur depuis le 25 juillet 2013. Il établit les conditions d'admissibilité à l'aide financière et précise les renseignements que devra contenir le dépôt d'une demande de subvention.

Le ministre de la Justice constitue un comité consultatif qui le conseille sur les priorités et les orientations à privilégier dans l'attribution de l'aide financière. Ce comité le conseille aussi sur le choix de projets ou d'activités à retenir à la suite d'un appel de projets lancé dans le cadre du Programme d'aide financière pour favoriser l'accessibilité à la justice.

## COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ À LA JUSTICE

Le Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice a été constitué officiellement le 28 mai 2013. Il est composé de cinq membres : une personne désignée par le Barreau du Québec, une autre désignée par la Chambre des notaires, trois personnes désignées par le ministre de la Justice et qui sont issues des milieux universitaire et communautaire, et une personne parmi les citoyennes et citoyens. Le ministre de la Justice désigne également une ou un secrétaire du comité parmi les fonctionnaires de son ministère.

Les membres actuels du comité sont :

- **M. Michel Pigeon**, représentant des citoyennes et citoyens et président;
- **M<sup>e</sup> Maria Giustina Corsi**, représentante du Barreau du Québec;
- **M<sup>e</sup> Brigitte Roy**, représentante de la Chambre des notaires du Québec;
- **M<sup>e</sup> Pierre-Claude Lafond**, représentant du milieu universitaire;
- **M<sup>me</sup> Geneviève Beaudoin**, représentante du milieu communautaire;
- **M<sup>e</sup> Sophie Vézina**, secrétaire, ministère de la Justice.

Le mandat du Comité consiste à conseiller le ministre sur les orientations et les priorités à retenir pour l'attribution de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice. Le Comité a aussi le mandat de conseiller le ministre sur le choix des projets ou activités qui lui sont soumis dans le cadre de ce programme. Enfin, il peut donner son avis sur toutes les questions relatives à l'amélioration, à la connaissance et à la compréhension du droit ou du système de justice québécois dans la collectivité.

Le Comité consultatif peut, de sa propre initiative ou à la demande du ministre de la Justice, solliciter et recevoir les observations et les suggestions d'individus, d'organismes ou de groupes intéressés concernant toute question relative au Fonds Accès Justice.

Le mandat renouvelable des membres du Comité consultatif est d'une durée de deux ans.

## ORIENTATION POUR L'ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'orientation recommandée au ministre de la Justice est la suivante :

La pandémie a eu une incidence importante sur les justiciables vivant des enjeux particuliers en matière d'accès à la justice. C'est le cas en particulier des personnes en situation de vulnérabilité, qui ont vécu des problèmes accrus, par exemple de santé mentale et de précarité financière et professionnelle. La pandémie a également eu pour effet de ralentir les services offerts par le système de justice, en particulier les tribunaux, et ce, malgré les mesures mises en œuvre pour pallier les conséquences de la pandémie.

C'est pourquoi l'orientation qui est proposée pour l'appel de projets 2021-2022 est la suivante : **Le soutien aux personnes vivant des enjeux particuliers en matière d'accès à la justice en contexte pandémique.**

L'analyse des projets se base sur les critères suivants :

1. **La pertinence du projet en lien avec l'orientation et les priorités de l'appel à projets 2021-2022**, qui s'apprécie en cohérence avec l'orientation et les priorités du Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice;
2. **La qualité et la faisabilité**, qui s'évaluent à la lumière de l'expertise de l'organisme et de ses ressources, de la crédibilité du budget et de l'échéancier ainsi que de la qualité globale de présentation du dossier;
3. **L'incidence sur le milieu**, qui s'apprécie au regard de la réponse à un ou des besoins du milieu, ainsi qu'à la portée des répercussions positives du projet sur le milieu;
4. **L'innovation**, qui s'apprécie par le caractère innovant du projet pour l'accès à la justice au Québec ainsi que par sa créativité, que ce soit dans les concepts, outils, partenariats ou autres.

## PRIORITÉS POUR L'ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

Le Comité retient les trois priorités suivantes :

1. **Les enjeux en matière d'accès à la justice vécus par les personnes en situation de vulnérabilité**, telles que les personnes âgées, les jeunes, les femmes, les minorités visibles, les autochtones, les personnes à faibles revenus, les personnes vivant avec un handicap physique ou intellectuel, les personnes membres de la communauté LGBTQ+ ainsi que les personnes vivant en situation d'itinérance.
2. **Les programmes de justice participative et de justice réparatrice**, qui offrent aux justiciables une solution de rechange intéressante pour régler leur différend hors des tribunaux.
3. **Le soutien des justiciables et des intervenantes et intervenants aux prises avec les enjeux relatifs à la présence des personnes non représentées dans le processus judiciaire**, présence qui a augmenté de manière significative au cours des dernières années. L'une des principales raisons qui expliquent que les justiciables ne retiennent pas les services d'un avocat ou d'une avocate est leur précarité financière, laquelle a été exacerbée par la pandémie.

## CONCLUSION

Le Comité souhaite solidariser la communauté autour de l'orientation retenue, de manière à encourager la réflexion des différents acteurs sur les moyens de promouvoir l'accessibilité à la justice.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice remercie le ministre de la Justice, M. Simon Jolin-Barrette, de sa confiance et de l'occasion qu'il offre à ses membres de participer directement à l'amélioration de la qualité de la justice au Québec.

## NOTICES BIOGRAPHIQUES

### **M. Michel Pigeon**

Président

Représentant des citoyennes et citoyens

M. Michel Pigeon, professeur émérite de l'Université Laval, est diplômé en génie civil de cette université (1967) et il a obtenu un doctorat de l'université Pierre et Marie Curie à Paris en 1984. Entre 1999 et 2002, il a occupé les fonctions de directeur du Département de génie civil, de vice-doyen à la recherche de la Faculté des sciences et de génie, puis de doyen de cette même faculté. En octobre 2002, il est devenu le 24<sup>e</sup> recteur de l'Université Laval, poste qu'il a occupé jusqu'au 31 mai 2007. Il a été président de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) en 2006-2007. De 2003 à 2007, il a présidé le Comité Québec Capitale, où il a rassemblé les principaux décideurs de la région et travaillé au progrès de la grande région de la capitale québécoise. Pour l'excellence de ses recherches dans le domaine de la technologie du béton et pour sa carrière universitaire, M. Pigeon a reçu de nombreux prix et distinctions. Il s'est entre autres vu décerner le titre d'officier de l'Ordre des Palmes académiques de France ainsi que deux doctorats *honoris causa* (de l'université de Liège et de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon). De 2008 à 2012, il a été député de Charlesbourg à l'Assemblée nationale et adjoint parlementaire de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il travaille actuellement à titre de consultant dans le domaine de la durabilité des bétons. Titulaire d'une maîtrise en sociologie de l'environnement depuis 2017, il est présentement inscrit au doctorat à l'Université Laval.

### **M<sup>e</sup> Brigitte Roy**

Représentante de la Chambre des notaires du Québec

M<sup>e</sup> Brigitte Roy, notaire émérite, est détentrice d'un baccalauréat en droit (1979) et d'une maîtrise en droit (2000) de l'Université Laval. Elle a fait des études supérieures en droit notarial et est membre de la Chambre des notaires du Québec, depuis 1980. Elle est directrice associée du programme de maîtrise en droit notarial de la Faculté de droit de l'Université Laval. Depuis 1984, elle y assume plusieurs charges d'enseignement destinées aux candidates et candidats à l'exercice de la profession notariale dans les domaines du droit de la personne, du droit successoral, de la pratique notariale et des mutations de la propriété. En 2014, elle a reçu la médaille d'honneur de la Chambre des notaires du Québec, pour sa contribution exceptionnelle à la formation de la relève. Elle collabore à certains travaux de recherche touchant le droit notarial et elle est auteure de textes de doctrine destinés aux notaires et aux étudiantes et étudiants. Elle s'implique dans la promotion des modes de prévention et de règlement des différends et, à ce titre, elle est sollicitée par ses pairs.

**M<sup>e</sup> Pierre-Claude Lafond, Ad. E.**

Représentant du milieu universitaire

M<sup>e</sup> Pierre-Claude Lafond a été professeur à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) de 1988 à 2009 et, depuis 2009, il est professeur à l'Université de Montréal. Chercheur et avocat, il a été admis au Barreau en 1979. Grâce à ses travaux scientifiques, à ses nombreuses publications, à son savoir-faire de pédagogue et à son engagement social, il a contribué de façon exceptionnelle à promouvoir une justice de qualité qui soit accessible à tous. Sa contribution se reflète dans trois axes : l'accès à la justice, comprenant les modes appropriés de résolution de conflits et le recours collectif; le droit de la consommation; et le droit des biens. Il est président du conseil d'administration de la Fondation Claude Masse, laquelle contribue au développement de la recherche relative à la consommation et au fonctionnement des marchés. Il est par ailleurs médiateur accrédité à la Division des petites créances de la Cour du Québec, travaillant ainsi à rendre la justice plus rapide et plus accessible. En 2013, il a reçu le Mérite du Barreau pour sa contribution doctrinale en matière d'accès à la justice. Le 25 mars 2015, M<sup>e</sup> Pierre-Claude Lafond a reçu le 13<sup>e</sup> Prix de l'Office de la protection du consommateur des mains de la ministre de la Justice, pour son importante contribution en matière de protection des droits des consommatrices et consommateurs.

**M<sup>me</sup> Geneviève Beaudoin**

Représentante du milieu communautaire

M<sup>me</sup> Geneviève Beaudoin détient un baccalauréat multidisciplinaire de l'Université Laval composé notamment d'un certificat en toxicomanie et d'un certificat en service social. Elle est chargée de projet auprès de l'organisme Puamun Meshkenu qui vise le soutien des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour qu'ils se développent à leur plein potentiel et contribuent au mieux-être collectif. Cet emploi l'amène à rédiger, mettre en œuvre et évaluer différents projets et programmes favorisant la persévérance scolaire des jeunes autochtones. Elle compte plus d'une dizaine d'années d'expérience en soutien auprès des personnes vulnérables et elle dispose également d'une très bonne connaissance de cette population, notamment des jeunes de la communauté autochtone. Du fait que les projets présentés doivent répondre à l'une des trois priorités et que les « clientèles autochtones vivant des enjeux particuliers en matière d'accès à la justice » sont reconnues comme l'une des trois priorités depuis 2019-2020, M<sup>me</sup> Beaudoin saura certes ajouter de la crédibilité aux recommandations effectuées par le Comité au sujet des projets autochtones.

**M<sup>e</sup> Maria Giustina Corsi**

Représentante du Barreau du Québec

M<sup>e</sup> Maria Giustina Corsi est détentrice d'un baccalauréat ès arts (1983) de l'Université Concordia et d'un baccalauréat en droit (1986) de l'Université du Québec à Montréal. Elle a fait des études supérieures en droit et elle est membre du Barreau du Québec depuis 1990. Après avoir travaillé 30 ans au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), principalement en matière d'abus sexuel, de violence conjugale et de crimes économiques, elle a décidé, en mai 2020, de mettre son expérience au service des victimes de harcèlement et de violence sexuels au sein de Juripop. Par ailleurs, elle compte à son actif plusieurs années de mentorat durant lesquelles elle a supervisé de nombreux étudiants et étudiantes du secondaire, du collégial, de l'université, au DPCP et à l'École du Barreau du Québec. Comme elle parle couramment le français, l'anglais, l'espagnol et l'italien, en plus d'avoir une connaissance approfondie du langage des signes du American Sign Language (ASL) et du langage gestuel du Québec (LSQ), elle est sollicitée pour donner des conférences au sujet d'actes criminels et de la victimologie. Cette facilité de communication lui a permis de se démarquer et d'offrir une approche novatrice quand elle a été membre du conseil d'administration du Barreau du Québec (2017-2021) et depuis sa nomination, par le ministre de l'Éducation, à la TÉLUQ en 2018. Elle s'implique dans la promotion de l'accès à la justice en siégeant à divers comités du Barreau de Montréal, du Barreau du Québec et de sa communauté.